

# "Plan régional de santé" de la droite régionale : Un peu de soins mais toujours pas de santé globale !



L'exécutif régional de Laurent Wauquiez a présenté un nouveau "Plan régional de santé : Protection et proximité dans tous les territoires", soumis au vote de l'assemblée plénière du vendredi 18 mars. En réalité, c'est un rapport sur le soin qui nous est proposé, et plus particulièrement sur le marketing territorial pour attirer des médecins généralistes (en oubliant tous les autres professionnels) sur un territoire plutôt qu'un autre. Exit la prévention, la santé environnementale et même toute vision globale de l'écosystème de santé.

Il faut dire que ce plan régional manque terriblement de concertation, et ça se ressent dans certaines mesures, loin des réalités du terrain. Même l'URPS Médecins (Union régionale des professionnels de santé) n'a pas été contactée par la vice-présidente chargée de la santé, Laurence Fautra. Et le rapport propose d'organiser des "Assises régionales de la Santé"... à l'automne 2022. Objectif annoncé dans le rapport : "assurer la coordination des acteurs régionaux de la santé, et associer ceux-ci à la mise en œuvre, au suivi et au bilan des différentes mesures portées par la région". Chez les écologistes, on aurait plutôt fait le bilan et la coordination avant de présenter un rapport bouclé de 24 pages en assemblée plénière.

Notre groupe a donc organisé ses propres auditions. Nous avons rencontré huit acteurs de la santé dans notre région : France Assos Santé, la Fédération des maisons de santé, le Réseau environnement santé, l'Observatoire régional de santé et 4 URPS (Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes et Sages-femmes). Et nous avons également échangé avec les écologistes en charge de la santé dans les communes de la région, des métropoles au rural.

A l'issue de ces échanges, notre groupe a proposé 26 amendements autour de trois grands axes :

- 1. Agir sur les déterminants de la santé** : il ne peut y avoir de corps sains dans un environnement malsain !
- 2. Prévenir plutôt que guérir** : la prévention, l'information et le dépistage permettent d'éviter des pathologies et donc des soins.
- 3. Créer un écosystème de santé efficace pour notre région** : nous devons mettre un terme à la concurrence entre territoires, accompagner les futurs professionnels de santé dès l'orientation post-bac et favoriser l'exercice coordonné.

# Agir sur les déterminants de la santé :

Le rapport présenté ignore en grande partie les déterminants environnementaux de la santé. L'OMS estime que 24 % des maladies actuelles dans le monde peuvent être attribuées à la dégradation de l'environnement.

Nous proposons donc au conseil régional d'engager une démarche proactive de type "Agenda 21" pour intégrer des critères et indicateurs liés à la santé environnementale dans toutes les politiques publiques : transports collectifs, matériaux de construction, restauration collective des lycées, qualité de l'eau, pollution de l'air... La région dispose de nombreuses politiques qui peuvent concourir à l'objectif de réduction de l'exposition aux polluants, ou qui peuvent au contraire aggraver la situation (construction de routes, soutien aux lignes aériennes domestiques, baisse des crédits de protection de la biodiversité, etc.).

Parmi les déterminants, figurent les perturbateurs endocriniens, qualifiés de "menace mondiale" par l'OMS depuis 2012. Après les régions Ile-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, nous proposons donc que la région Auvergne-Rhône-Alpes adopte la Charte des territoires sans perturbateurs endocriniens.

Enfin, pour accompagner cette démarche, nous proposons également de renforcer le soutien régional à l'Observatoire régional de santé, qui a connu une forte baisse de ses financements régionaux depuis 2016, d'aider à la structuration d'un réseau régional Santé environnement et de soutenir financièrement le REMERA.

## Nos 5 amendements :

- ➔ **Signature de la Charte des territoires sans perturbateurs endocriniens**
- ➔ **Elaboration par le conseil régional d'un Agenda 21 de la Santé environnementale**
- ➔ **Aide à la structuration d'un réseau régional Santé environnement**
- ➔ **Soutien à l'Observatoire régional de santé**
- ➔ **Soutien au REMERA (Registre des Malformations en Rhône-Alpes)**



# Prévenir plutôt que guérir :

En matière de prévention, il y a les discours et les actes... Dans les actes, ce volet du rapport présenté est particulièrement brouillon. En effet, les actes se limitent à un soutien à la vaccination contre le papillomavirus, au dépistage du cancer du sein, ou encore au thermalisme, dont on ne peut pas dire qu'il concerne l'ensemble de la population.

La France ne consacre que 10 milliards d'euros soit environ 6% de ses dépenses de santé à la prévention (y compris les dépistages, qui représente un quart des dépenses). Les collectivités locales ont malheureusement le même tropisme, en concentrant leur action sur les soins.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons même un paradoxe... un rapport santé qui se veut ambitieux alors que chez elle, dans les lycées, la région ne fait rien et a supprimé toutes les actions éducatives collectives en matière de santé sexuelle par exemple. Notre groupe a donc proposé de restaurer ces dispositifs, et d'aller plus loin en proposant des appels à projets en matière de lutte contre le VIH-sida et de lutte contre les addictions, notamment l'abus d'alcool.

Les associations sont également en première ligne dans la lutte contre les inégalités sociales de santé. Le CESER s'en inquiète d'ailleurs dans son avis : "que les inégalités sociales de santé devraient être considérées ici comme terrain d'intervention au même titre que les inégalités territoriales". Or, le conseil régional a fortement réduit son soutien au mouvement associatif depuis 2016. Nous proposons donc de réhausser le soutien financier de la région à ces acteurs indispensables de la santé.

## Nos 6 amendements :

### ➔ Soutien aux associations de santé

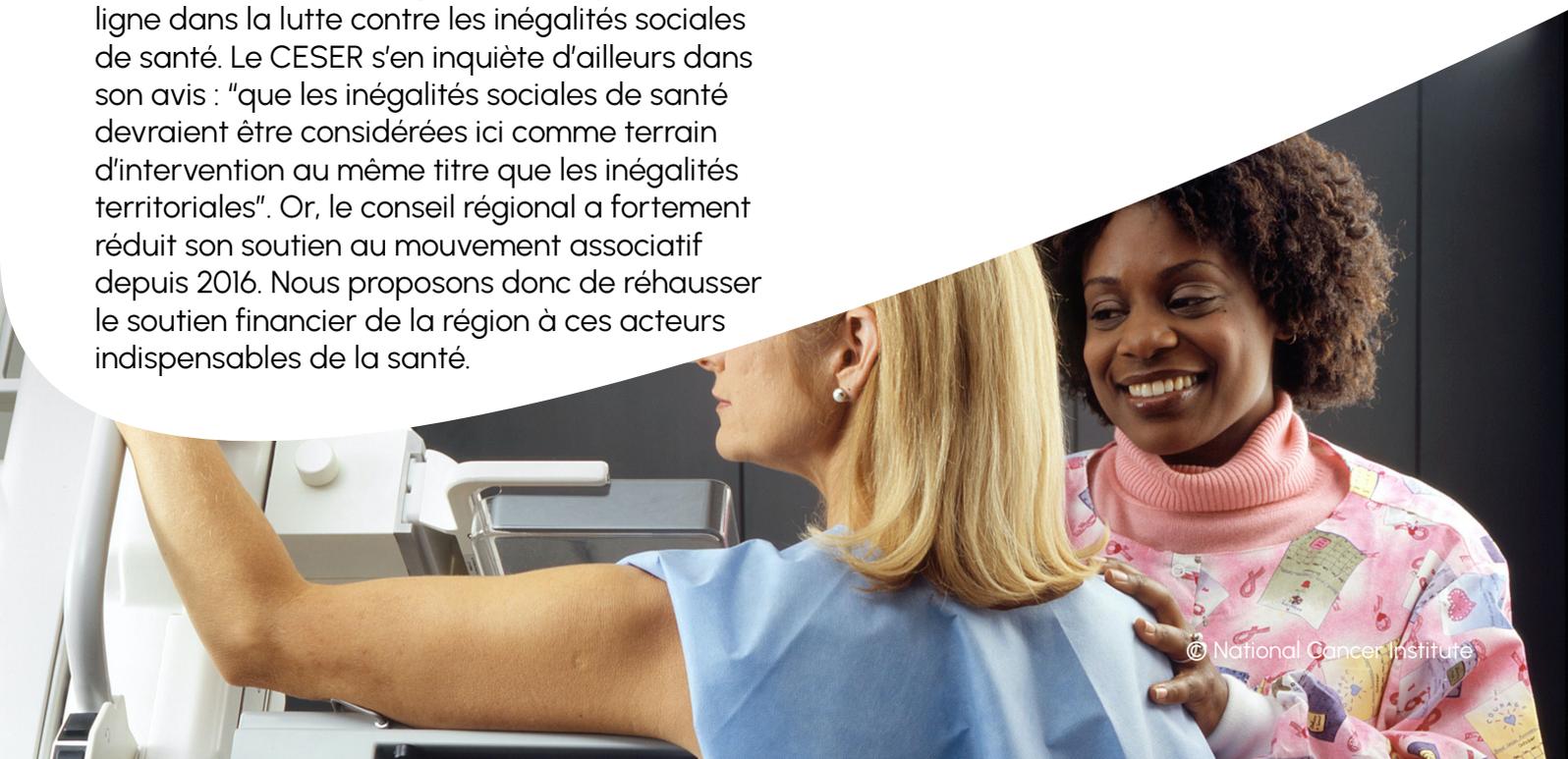
### ➔ Appels à projets associatifs sur la prévention autour de trois thèmes prioritaires :

- Santé sexuelle et reproductive, notamment le soutien aux centres de planification
- Lutte contre le VIH/sida, pour faire d'AuRA la première région sans sida
- Prévention des addictions, en premier lieu

### ➔ Actions de santé dans les lycées, compétence majeure des régions :

- Vaccination contre le papillomavirus dans les lycées
- Prévention buccodentaire auprès des lycéennes et lycéens

### ◆ A noter un amendement au rapport "Actions éducatives dans les lycées" pour restaurer le soutien régional aux actions en matière de santé sexuelle et reproductive à destination des lycéennes et lycéens.



# Créer un écosystème de santé efficace pour notre région

Le rapport présenté acte une concurrence entre les territoires qui est délétère. L'hôpital manque de professionnels de santé, les déserts de santé se développent : nous manquons de professionnels de santé globalement, et cette course aux primes ne résoudra rien. Dans les dix prochaines années, le nombre de médecins va continuer de chuter, en attendant les effets de la fin du numerus clausus depuis la rentrée 2021. Une conférence nationale a en effet évalué les besoins pour les cinq prochaines années : en moyenne, d'ici à 2027, il faudrait former 20 % d'étudiants en plus en médecine, 14 % en odontologie, 8 % en pharmacie et 2 à 4 % en maïeutique. Comment faire ?

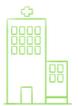
Notre groupe a proposé plusieurs axes d'amélioration au rapport :



Sortir d'une approche centrée sur les seuls généralistes, mais l'élargir à tous les professionnels de santé. C'est indispensable, à l'heure de la délégation de tâches et de la multiplication bienvenue des IPA, infirmiers de pratique avancée.



Permettre l'orientation, puis l'installation facilitée de tous les professionnels de santé, y compris étrangers, via la formation et la création d'un guichet unique.



Accompagner l'émergence de l'exercice coordonné, pour en finir avec les maisons de santé vides. La Région ne doit pas être qu'une agence immobilière !

## Nos 15 amendements :

### ➔ Sortir d'une vision centrée sur les seuls médecins généralistes :

- Étendre la possibilité de salariat à tous les professionnels de santé

- Étendre les bourses de stage aux sages-femmes
- Aide à la primo-installation : élargir l'aide aux autres professions

### ➔ Former des professionnels de santé de qualité et faciliter leur installation :

- Orientation post-bac vers les études de santé
- Développement des formations sanitaires (compétence régionale)
- Plateforme de tutorat entre professionnels et étudiants en santé
- Aide à la primo-installation : engagement de 5 ans (au lieu de 2 ans)
- Accueil des professionnels de santé étrangers
- Guichet unique pour l'installation
- Sécurisation du dispositif d'aide à l'installation d'officines de pharmacie en zone rurale.

### ➔ Accompagner l'émergence de l'exercice coordonné, pour en finir avec les maisons de santé vides :

- Aide à l'initiation et la préfiguration des MSP
- Formation continue des professionnels de santé
- Élargissement de l'aide régionale aux Centres médico-psychologiques (CMP) et Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

### ➔ Refuser tout dispositif d'exception pour les établissements hospitaliers privés à but lucratif : l'investissement public ne doit pas servir l'intérêt d'actionnaires et de fonds de pension.

### ➔ Soutenir la recherche fondamentale en sciences sociales, et sortir d'une vision uniquement économique de la recherche.